



Dossier suivi par :

Zoë Heritage, RfVS de l'OMS

secretariat@villes-sante.com - 02 99 02 26 06

Madame Agnès Buzyn
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07

Le 11 octobre 2017

Objet : Collectivités locales et Stratégie Nationale de Santé (SNS)

Madame la Ministre,

Suite au rapport rendu par le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP), à votre discours du 18 septembre dernier et à notre échange avec Mme Anne Beinier, nous nous réjouissons des orientations de la Stratégie Nationale de Santé. Nous nous attachons particulièrement à 3 fondamentaux, chers au mouvement Villes-Santé à l'échelle française comme à l'échelle européenne :

- Faire de la santé un objectif de toutes les politiques publiques, mobilisant ainsi l'ensemble du Gouvernement
- Penser et agir globalement sur les déterminants de la santé – et non plus en silos
- Sortir du modèle du « tout-hôpital »

Le Réseau français des Villes-Santé de l'OMS regroupe aujourd'hui 90 villes et intercommunalités en France dites « Villes-santé », représentant 13 millions d'habitants. Elles agissent au quotidien, en vue de créer des environnements toujours plus favorables à la santé grâce à des dynamiques partenariales, participatives et innovantes. Leur cœur de cible passe par une action volontariste sur les déterminants sociaux de santé qui sont, d'après l'OMS et la Commission Marmot, les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie. Ces circonstances sont le résultat de choix politiques faits à tous les niveaux : européens, nationaux et **locaux**, elles touchent à la répartition des pouvoirs, des richesses et des ressources.

Aussi, au nom de tous nos membres, nous tenons à vous témoigner le soutien des Villes-santé pour votre volonté affichée de porter la santé dans toutes les politiques. Cette approche est au cœur de notre vision.

Mais nous regrettons, que dans le rapport du HCSP (Principe 3 des stratégies d'action de l'Approche Territorialisée), seuls soient mentionnés les niveaux européens et nationaux, et non le **niveau local**. Les municipalités disposent, en effet, de multiples leviers pour agir en proximité pour l'amélioration de l'état de santé de la population à travers des politiques multiples touchant à l'action sociale, l'urbanisme, l'environnement, les transports, la cohésion sociale, l'éducation, l'emploi ou encore l'accès à une alimentation saine. Et nombreuses sont celles qui, engagées de longue date dans la promotion de la santé et la prévention, déploient des logiques pertinentes et innovantes, basées sur des réalités territoriales différentes. De plus, agir au niveau local permet de renforcer la démocratie en santé qui rend les habitants acteurs de leur propre santé.

Au nom de tous nos membres, nous vous faisons la demande que la place des collectivités locales et surtout leurs travaux intersectoriels sur les déterminants de la santé soient reconnus en bonne place dans la SNS.

Nous vous renouvelons notre souhait de collaborer activement avec votre Ministère au partage d'expériences réussies et à la mise en place de politiques volontaristes pour améliorer la santé et la qualité de vie des français, dans la continuité de nos partenariats et vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Madame Charlotte Marchandise-Franquet
Présidente du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS

CC Marie Fontanel, Elysée
Benoit Vallet DGS
Philippe Guilbert DGS

Alain Fontaine DGS
Stéphane Barlerin, DGS